Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260929-104_09_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	26	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, Mmes : AUBEUX Céline, ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, LACHUER Maude LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : MENOUX Serge à M. GENDROT Jean-Marc, ROUL Christophe à M. DIVET Marcel, VOLAND Christian à M. LERAY Michel Mmes : GÉRARD Marie à M. BEAUJOUAN Thierry, PENIGUEL Anne-Laure à Mme TRÉMOUREUX Audrey, M. GIROT Charles-Henry à M. SAULNIER Thomas, Absent(s) : MAUNY Odile,

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAMPAGNAT Victoria

2026_104 – Approbation d'une convention avec la SNCF pour la rénovation du bâtiment voyageur

Lieu par définition de passage et d'entrée/sortie de la commune, le bâtiment de la gare, aussi appelé « bâtiment voyageur », est le centre névralgique d'un quartier que la commune de Guipry-Messac tend à développer depuis plusieurs années pour lui donner les vraies caractéristiques d'une centralité : construction du nouveau cinéma, des espaces publics nécessaires notamment en termes de voiries et de stationnement, et bientôt l'émergence de nouveaux logements et de commerces…

Ce bâtiment emblématique de la commune n'est aujourd'hui plus utilisé et se dégrade. La rénovation de la gare est une des actions du programme « petites villes de demain » piloté conjointement avec la communauté de communes Vallons Haute bretagne Communauté.

Dans ce contexte, la commune a mené des échanges pendant plusieurs années avec la SNCF pour donner une seconde vie au bâtiment. Après avoir un temps envisagé sa vente à la commune, la SNCF a décidé d'en rester propriétaire et de réaliser les travaux nécessaires à sa remise en état extérieure (clos/couvert). Elle sollicite pour cela la participation de la commune.

Les travaux portent sur la réalisation de travaux de ravalement, de maçonnerie, de restauration de pierre, de couverture, zinguerie et menuiseries extérieures, renforcement de charpentes

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 02/10/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260929-104_09_2026-DE

Les travaux seront réalisés à compter d'octobre/novembre 2026 pour les travaux dit préparatoires (désamiantage, séparation des réseaux). Les travaux autres que cités pourront commencer après obtention des autorisations d'urbanisme. La durée prévisionnelle globale est d'environ 9 mois.

Le coût total de l'opération (toutes phases) est estimé à 660 000 € HT aux conditions.

Il est proposé de signer une convention avec la SNCF afin de fixer les modalités de financement de ces travaux. Les partenaires s'engagent à participer selon la clé de répartition suivante :

FINANCEURS	%	Besoin de financement Total (€ courant)
SNCF GARES ET CONNEXIONS	**45.45%**	**350 000 €**
Commune de Guipry - Messac	**54.55%**	**310 000 €**
Total	**100%**	**660 000 €**

L'occupation du bâtiment est toujours en réflexion pour identifier l'usage le plus pertinent.

DELIBERATION

Vu le projet de convention,

Vu l'avis favorable de la commission bâtiment du 8 septembre 2026,

Sur le rapport de M. Gendrot, adjoint au maire,

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention de financement avec la société SNCF Gares et Connexion portant sur des travaux de rénovation de la gare de Guipry-Messac, et autorise monsieur le Maire à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN